

DEPARTEMENT
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD

PREFECTURE DU
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

	Présents :	Madame Martine LAURE Monsieur François BERTOLOTTI Madame Janine LENTHY Madame Marie-Dominique FLORIN Madame Yvette ROUX Monsieur Jean-Louis BESSAC Madame Huguette REBOUL Madame Isabelle LUPORINI Madame Mireille BRUNEAU Madame Anne ZACHARY
	Excusés :	Monsieur Alain BENEDETTO Madame Viviane BERTHELOT Madame Eva VON FISCHER BENZON Madame Simone LONG Monsieur Stéphane PEYNE
	Secrétaire de Séance :	Anne-Charlotte SALVI

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	10
- Votants :	10

L'ordonnance n° 2021-1310, en date du 07 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales a modifié les règles régissant l'adoption du procès-verbal de séance.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Code Général des Collectivités Territoriales impose que le procès-verbal de séance du Conseil d'Administration soit approuvé par les élus en début de séance suivante après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et signé par le président et le ou les secrétaire(s) de séance.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 09 avril 2024.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente,
Martine LAURE

